

# LE GUIDE DE LA RENTRÉE

2022-2023



ÉCOLES LA FÉE VIVIANE  
& SACRÉ COEUR



# Sommaire

**p. 4**

Mon emploi du temps

**p.6**

Mon accueil périscolaire

**p.8**

Mon transport

**p.9**

Mon permis de bonne conduite

**p.10**

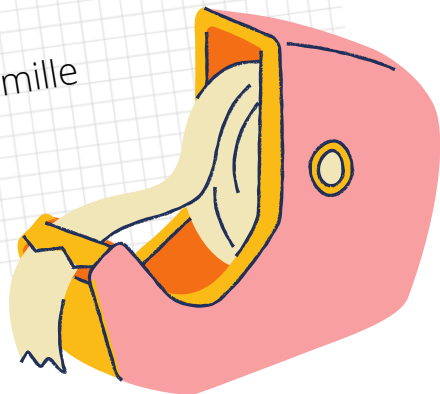
Ma cantine

**p.12**

Mon accueil extrascolaire

**p.14**

Mon portail famille



# VOS INTERLOCUTEURS



**Michel BARBÉ**

**Adjoint vie scolaire,  
restauration municipale  
& personnel municipal**

Reçoit le mercredi  
sur rendez-vous.

Prenez contact avec la mairie



**Delphine MONTREUIL**

**Adjointe extrascolaire,  
culture & vie associative**

Reçoit sur rendez-vous.

Prenez contact avec la mairie



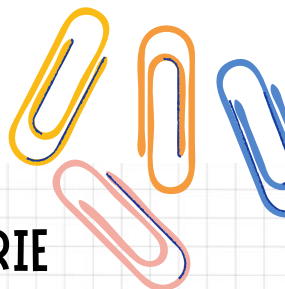
**Charlotte EVEILLARD**

**Responsable  
Pôle enfance jeunesse**

02 99 09 71 25

06 76 63 08 29

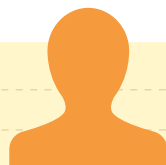
[diranimation@iffendic.com](mailto:diranimation@iffendic.com)



## **MAIRIE**

place de l'église  
35750 IFFENDIC  
02 99 09 76 16  
[mairie@iffendic.com](mailto:mairie@iffendic.com)

# MON EMPLOI DU TEMPS À L'ÉCOLE



**Katell BAZIN**  
Directrice

02 99 09 96 84

06 42 95 27 94

ecole.0352112f@ac-rennes.fr

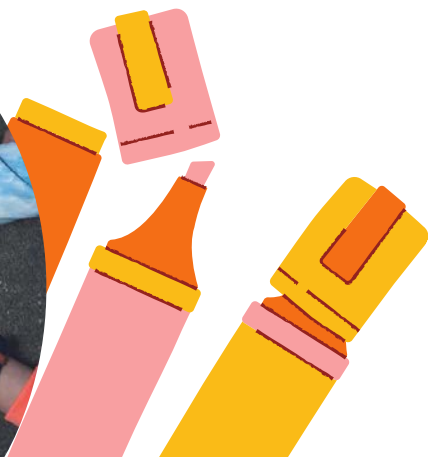
# ÉCOLE LA FÉE VIVIANE

## LES MATERNELLES (LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI)

Accueil périscolaire	Accueil école	Classe	Déjeuner	Sieste Temps libre	Accueil école	Classe	Accueil périscolaire	
7h	8h35	8h45	12h15	13h	13h50	14h	16h30	19h

## LES ÉLÉMENTAIRES (LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI)

Accueil périscolaire	Accueil école	Classe	Temps libre	Déjeuner	Accueil école	Classe	Accueil périscolaire	
7h	8h35	8h45	12h15	13h	13h50	14h	16h30	19h





**Emmanuel GUILLET**  
**Directeur**

02 99 09 71 81

eco35.sacre-coeur.iffendic

@enseignement-catholique.bzh



# ÉCOLE SACRÉ COEUR

## MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES (LUNDI. MARDI. JEUDI ET VENDREDI)

Accueil périscolaire	Accueil école	Classe	Déjeuner	Classe	Accueil périscolaire	
7h	8h35	8h45	12h15	13h45	16h30	19h



# MON ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



📍 1 avenue de La Fée Viviane  
02 99 09 94 81

Avant et après l'école,  
vos enfants sont accueillis par des  
animateurs municipaux qui proposent  
des temps de jeux et de détente.  
Ce sont des activités libres et en  
autonomie ou organisées par l'un des  
animateurs.



**Elodie PEDRON**  
**Responsable Péricolaire**

06 77 02 08 66  
tap-perisco@iffendic.com

## LE MATIN

De 7h à 8h45



## LE SOIR

De 16h30 à 19h  
*Le goûter est prévu  
par la collectivité*



**Marie-Laure MURY**  
**Votre interlocutrice  
le matin**

## ETUDE SURVEILLÉE

Les enfants peuvent venir pour faire leurs  
devoirs en fonction des places disponibles :  
lundi, mardi et jeudi, de 17h15 à 18h.



## TARIFS 2022-2023

Les tarifs sont consultables  
en ligne sur [www.iffendic.fr](http://www.iffendic.fr)



Après l'heure légale de fermeture :  
19h – 19h30 la 1/2 heure : 5€,  
Puis tous les 1/4 heures : 5€




## CARTE PASS

Les enfants autorisés  
à sortir seul doivent  
se munir de leur carte individuelle  
demandée auprès de  
la responsable périscolaire.

## GARDERIE LES 4 ROUTES



 **Aux 4 routes**  
02 99 07 41 09

### LE MATIN & LE SOIR

De 7h15 à 8h25  
et de 16h50 à 19h



#### TARIFS 2022-2023

Les tarifs sont consultables  
en ligne sur [www.iffendic.fr](http://www.iffendic.fr)



Après l'heure légale de fermeture :  
19h – 19h30 la 1/2 heure : 5€,  
Puis tous les 1/4 heures : 5€



**Joëlle BARBIER**

**Votre interlocutrice  
aux 4 routes**

## GARDERIE ÉCOLE SACRÉ CŒUR

### LE MATIN & LE SOIR

De 7h à 8h30  
et de 16h45 à 19h



 **2 place des Marronniers**  
02 99 09 71 81

#### TARIFS 2022 - 2023

de 16h45 -17h	0,35 € le 1/4 h
de 7h à 8h30	0,70 € la 1/2h
de 17h à 19h	0,70 € la 1/2h

#### PRATIQUE

La garderie est assurée  
dans une classe de maternelle  
au sein de l'école.

#### PAIEMENT

Le règlement mensuel  
est effectué par prélèvement bancaire,  
une facture est adressée par e-mail.

#### OGEC

[ogec35.sacrecoeur.iffendic@enseignement-catholique.bzh](mailto:ogec35.sacrecoeur.iffendic@enseignement-catholique.bzh)

# MON TRANSPORT



Les liaisons de la garderie des 4 routes aux écoles d'Iffendic sont assurées par un autocariste avec accompagnateur.



## EN CAR



**Le lundi, mardi, jeudi et vendredi**

Départ des 4 routes à 8h30  
Arrivée aux 4 routes à 16h50

**ASSOCIATION DES ÉCOLIERS DES 4 ROUTES**  
Réfèrent : Thomas Labarthe  
assoc.ecoliers4routes@gmail.com

## À PIED



Depuis le parking de la salle des fêtes vers l'école la Fée Viviane



## TARIFS 2022-2023

Les tarifs sont consultables en ligne sur [www.iffendic.fr](http://www.iffendic.fr)

## STATIONNEMENT

Une quarantaine de places de stationnement, à 150m de la cour de l'école, publique sont à votre disposition sur le parking du sous-sol de la salle des fêtes. Un agent municipal surveille la traversée de la rue du commerce et le cheminement piéton est sécurisé jusqu'à l'école primaire.

**Horaires :** de 8h25 à 8h35

**Le bon fonctionnement des services scolaires et la sécurité des enfants sont notre préoccupation au quotidien.**



Nous vous demandons la plus grosse vigilance lors de vos déplacements en voiture aux abords des groupes scolaires.



# MON PERMIS DE BONNE CONDUITE



**Le permis de bonne conduite est distribué à chaque enfant dès la rentrée. Les familles sont invitées à en prendre connaissance avec leur enfant et à le retourner signé.**

## POUR QUOI ?

Le permis de bonne conduite a pour objectif d'encourager les enfants à se respecter et à respecter leurs camarades ainsi que les encadrants. Il permet d'informer et d'échanger avec les familles.

## OÙ S'APPLIQUE-T-IL ?

- **Sur le temps périscolaire**
- **Au restaurant municipal**

Les élèves sont responsables de la bonne tenue de leur table.

- **Lors des trajets**

Les trajets doivent se passer dans le calme et sont sous la responsabilité du personnel communal. Les enfants doivent se ranger 2 par 2 et se déplacer par groupe.



**Magali THOMAS**  
**Référente permis à points**

06 77 02 08 66

permisiffendic@gmail.com

de 16h30 à 18h

du lundi au vendredi

## QUEL FONCTIONNEMENT ?

Un permis de bonne conduite est attribué à chaque enfant avec un capital de 12 points. Si l'enfant ne respecte pas les règles la famille reçoit un mail d'avertissement précisant ce qu'on lui reproche. Au bout de 3 avertissements, la famille est convoquée pour que le permis à point soit mis en place.

- **A chaque point perdu**

Un email d'avertissement est envoyé

- **Perte de 8 points**

Convocation avec les parents en mairie par l'Adjoint au Maire et une responsable périscolaire

- **Perte de 12 points**

Suspension temporaire des temps restauration et/ou des activités périscolaires pour une durée fixée par l'adjoint au Maire

## LE BON COMPORTEMENT

- ✓ **Respecter les adultes et les camarades**
- ✓ **S'exprimer correctement sans dire de paroles blessantes ni de gros mots**
- ✓ **Ne pas avoir de gestes agressifs envers les camarades et les adultes**
- ✓ **Prendre soin du matériel**
- ✓ **Manger proprement**

## RAPPEL

**Tous les jeux et jouets sont interdits** sur l'ensemble des services. Les familles pourront les récupérer auprès de la référente.

## IMPORTANT

Si des efforts quotidiens sont faits pour améliorer le comportement, les points peuvent être récupérés ! 9



# MA CANTINE

Le restaurant municipal



4 Bis rue du commerce



**Béatrice FERROUDJ**  
Responsable restauration

restauration@iffendic.com

## LE SERVICE

Les élèves de l'**école Sacré Cœur** sont accueillis de 12h15 à 13h45.

Les élèves de maternelles de l'**école de la Fée Viviane** sont accueillis de 12h15 à 13h, ceux de l'élémentaire de 13h à 13h45.



## RESERVATIONS

sur le portail famille

<https://iffendic.portail-familles.net/>

- J'ai inscrit mon enfant au restaurant mais il est absent, le justificatif fourni à l'école vaut pour le restaurant municipal.
- Je n'ai pas inscrit mon enfant au restaurant mais il s'y rend. Le prix du repas sera facturé 1€ de plus par rapport à mon tarif habituel.

## UN IMPRÉVU !!!!



J'appelle le 06 76 68 13 01 pour prévenir de l'absence de mon enfant au restaurant.

## LES MENUS

Un planning est établi sur 6 semaines

Les menus sont proposés par le service restauration et validés par une diététicienne. Les repas sont conçus sur place en donnant la priorité aux circuits courts et en favorisant les produits locaux.



Les menus sont consultables sur le site internet **www.iffendic.fr**, sur l'**application mobile QUIDITMIAM** et affichés au restaurant municipal, dans les écoles et accueils périscolaires.



## TARIFS 2022-2023

Les tarifs sont consultables en ligne sur [www.iffendic.fr](http://www.iffendic.fr)

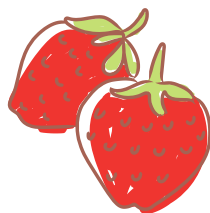
## LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

**Le PAI** est un protocole établi entre les parents et l'établissement scolaire. Suite à une validation de la médecine scolaire, il est communiqué au pôle enfance-jeunesse.

Il concerne les enfants ayant un problème de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) qui nécessite un aménagement particulier (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence).



## LE PLAN ALIMENTAIRE D'ÉTABLISSEMENT (PAE)



Les élus de Montfort Communauté ont mis en place un dispositif de réflexion basé sur les principes d'un Plan Alimentaire de Territoire institué par la loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2014. Plusieurs objectifs : ouvrir davantage les commandes aux producteurs locaux ainsi qu'aux produits labellisés, mener un travail sur le moment du repas, qui doit être fait de convivialité et d'apprentissage, former le personnel communal pour permettre l'amélioration des achats, des techniques culinaires, de l'ambiance en cantine et de la maîtrise des coûts de production. Toutes ces actions sont identifiées dans un Plan Alimentaire d'Etablissement qui a été validé lors du Conseil Municipal du 3 décembre 2018.



Document téléchargeable sur : [www.iffendic.fr/restaurant-municipal/](http://www.iffendic.fr/restaurant-municipal/)

## LE SELF

Depuis la rentrée 2020, les élèves des deux écoles sont servis en self.

Si les petits de la maternelle sont servis à table, les plus grands doivent désormais gérer leur plateau, développant ainsi leur autonomie.

Les élèves sont plus calmes, car ils mangent selon leurs choix et à leur rythme. Ils peuvent sortir dès la fin de leur repas. D'un point de vue écologique, le self permet aussi de limiter le gaspillage.



# MON ACCUEIL EXTRASCOLAIRE



**ACCUEIL MULTISITES**  
**24 rue de Gaël (maternelles)**  
**& périscolaire de la Fée Viviane (élémentaires)**



**Tiphaine MADELINE**  
**Responsable extra-scolaire**

02 99 09 71 25  
06 31 33 71 83  
alsh@iffendic.com

## TY ESPIÈGLES

DE 3 ANS (SCOLARISÉ) À 12 ANS

**Le mercredi de 7h à 19h**  
**Pendant les vacances**  
**scolaires de 7h à 19h**



## PETITES VACANCES ET MERCREDIS

Accueil à la **demi-journée** ou à la **journée, avec ou sans repas.**

Si vous choisissez de réserver une demi journée, les enfants sont à déposer ou à récupérer entre 1h45 et 12h ou entre 13h45 et 14h. Au delà de 14h, les enfants seront intégrés aux activités à l'accueil de loisirs aux conditions tarifaires définies dans le cadre de ce règlement. Il n'y a pas possibilité de récupérer les enfants sur le temps du repas.

## GRANDES VACANCES

Accueil des enfants **uniquement à la journée.**



## RÈGLEMENT

Le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs est consultable sur le portail famille.

## ANNULATIONS

### Les mercredis

Annulation au plus tard  
7 jours avant

### Pendant les vacances

Annulation possible 7 jours  
avant la 1ère journée  
d'inscription.

## TARIFS 2022-2023



Les tarifs sont  
consultables en ligne  
sur [www.iffendic.fr](http://www.iffendic.fr)



## RESERVATIONS

sur le portail famille

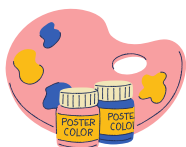
<https://iffendic.portail-familles.net/>

**Les réservations sont possibles  
environ 1 mois avant les vacances.**

## LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Vos enfants aiment effectuer des activités de leurs choix mais changent souvent d'avis, c'est pour cela que nous avons mis en place un programme où vos enfants seront libres de leurs choisir leurs ateliers. Deux types d'ateliers sont proposés : les ateliers libres et les ateliers d'initiations et de découvertes.

### LES ATELIERS LIBRES



Les ateliers libres ont pour but de laisser vos enfants s'occuper en autonomie. Ils choisissent entre plusieurs activités : faire du bricolage, des jeux en plein air, de la peinture... Ils construisent leurs propres programmes d'activités. Les animateurs accompagnent vos enfants dans ces ateliers libres afin d'encourager leur curiosité. Les animateurs étant plus disponibles, ils peuvent répondre aux différentes sollicitations des enfants selon les activités choisies.

### LES ATELIERS D'INITIATIONS ET DE DÉCOUVERTES

Correspondent à une approche plus habituelle, les animateurs proposent leurs activités et vos enfants s'inscrivent aux différents ateliers.



**Isabelle LEPAGE**  
**Responsable Ty Jeun's**

02 99 09 79 63

06 33 04 71 89

[espacejeunes@iffendic.com](mailto:espacejeunes@iffendic.com)

## TY JEUN'S

**De 12 ans (6ème) à 17 ans**

Cet accueil est réservé au public jeune à partir de la 6e jusqu'à 17 ans.

Ty Jeun's est ouvert :

- les **vendredis soirs** (en période scolaire)  
**> 18h-20h30**
- 1 semaine /2 pendant les **petites vacances > 14h-18h**
- Au mois de **juillet > 14h-18h**

€ Adhésion de 5€/an



### PROGRAMMES

**Les programmes sont disponibles sur le portail famille**

**<https://iffendic.portail-familles.net/>**



# MON PORTAIL FAMILLE



**Tiphaine MADELINE**  
**Responsable extra-scolaire**

02 99 09 71 25

06 31 33 71 83

alsh@iffendic.com

## 1 OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER

Avant toute utilisation des services de restauration, périscolaires et extrascolaires, vous devez créer un dossier personnel. Adressez votre demande à Tiphaine Madeline du pôle enfance jeunesse

à **alsh@iffendic.com en indiquant :**

- nom et prénom de l'enfant
- date de naissance
- adresse
- n° de téléphone

## 2 1ERE CONNEXION SUR LE PORTAIL FAMILLE

Vous recevrez un mail de confirmation d'inscription avec votre **identifiant de connexion au portail famille et votre mot de passe.**

Cliquez sur le lien indiqué dans le mail et complétez votre dossier famille :

- Mon compte famille  
> modifier les informations de la famille

Complétez le dossier de votre enfant

- Mon compte famille  
> modifier la fiche enfant

*N'oubliez pas de préciser les éventuelles allergies (PAI).*

## 3 RÉSERVATION

Une fois votre dossier complété et validé par retour de mail, vous pouvez accéder aux réservations des services restauration, accueil de loisirs et espace jeunes.

Vos inscriptions seront validées en fonction des places disponibles et sous réserve du respect des délais. Vous pouvez à tout moment consulter l'état de vos réservation sur la portail famille.

### Restauration

Les repas doivent être réservés au minimum 7 jours à l'avance.

### Vacances

Les réservations sont possibles environ 1 mois avant.



**VÉRIFIEZ  
RÉGULIÈREMENT  
LES INFORMATIONS  
DE VOTRE DOSSIER  
ET PENSEZ À LES  
METTRE À JOUR.**



**PORTAIL FAMILLE**

**[HTTPS://IFFENDIC.PORTAIL-FAMILLES.NET/](https://iffendic.portail-familles.net/)**



**Françoise LEFEUVRE**  
**Facturation**

06 76 68 13 01  
02 99 09 94 81

factanimation@iffendic.com

Pour les familles ayant opté pour le **prélèvement automatique**, les factures seront prélevées deux mois plus tard, entre le 5 et le 10.

Pour les autres familles, la facture sera à régler par **chèque à l'ordre du Trésor Public** adressé à la Trésorerie de Montfort ou en **espèce** au guichet de la trésorerie à réception de la facture.

## LE PAIEMENT EN LIGNE

Vous pouvez dorénavant régler les services d'accueil et de restauration directement en ligne. Pour cela, il suffit de vous connecter sur le **site sécurisé [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)** et de procéder au paiement grâce aux références indiquées sur vos factures.

Vous aurez ainsi **2 factures** : l'une pour la restauration et l'autre pour le service d'accueil péri et extra scolaire. Vous y avez directement **accès sur votre compte du portail famille**.

## CESU

Le CESU pré financé (ou TSP) est accepté comme mode de paiement à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et au périscolaire sous réserve que les démarches administratives préalables et obligatoires soient accomplies.

Aucun règlement n'est accepté directement à l'accueil de loisirs (24 rue de Gaël) excepté pour les factures de moins de 15€.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la référence facturation Françoise Lefeuvre.

En fin de mois, les services comptabilisent les présences et repas et vous adressent une facture mensuelle, disponible également sur votre portail famille.



## JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

En cas d'absence, les justificatifs doivent être transmis dans les 48h.





# CALENDRIER



Vacances d'automne

Du 22 octobre  
au 7 novembre 2022



Vacances de fin d'année

Du 17 décembre 2022  
au 3 janvier 2023



Vacances d'hiver

Du 11 au 27 février  
2023



Vacances de printemps

Du 15 avril au 2 mai  
2023



Vacances d'été

8 juillet 2023

